

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2022041261

Dossier numéro : 2022-05-11/01

Titre

11 MAI 2022. - Arrêté du Conseil d'administration de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants fixant le plan de personnel de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 25-07-2022 page : 58820

Entrée en vigueur : 01-06-2022

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). § 1er. Le plan de personnel de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants est fixé comme suit:

A. Services centraux.

Fonctions de mandat

Administrateur général 1

Administrateur général adjoint 1

Niveau A

Classe A4

Conseiller général 8

Classe A3

Conseiller 46

Classe A2/Classe A1

Attaché 107

Niveau B

Expert administratif 140

Expert financier 6

Expert technique 26

Niveau C

Assistant administratif 87

Assistant technique 2

Niveau D

Collaborateur administratif 9

Collaborateur technique 4

B. Services régionaux.

Niveau A

Classe A3

Conseiller 8

Classe A2/Classe A1

Attaché 52

Niveau B

Expert administratif 109